

DOSSIER INSCRIPTION MERCREDIS SPORT ET LOISIRS 3 à 10 ans 2026- 2027
Activités sportives • Créatives • Sensorielles • Sorties • Espace Snoezelen

NOM DE L'ENFANT PRENOM Né (e) le..... SEXE : M/F

Nom + prénom du père Nom + prénom de la mère

Tel..... Tel.....

Mail (en majuscule)..... Mail (en majuscule)

Adresse postale..... Adresse postale

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT

Classe à la rentrée 2026 : École fréquentée :

Allergie, PAI ou problème de santé nécessitant une attention particulière ? Non ☐ Oui ☐

Si oui, précisez :

Accompagnement, aménagement ou besoin particulier ? Non ☐ Oui ☐ Précisez :

(AESH, accompagnement éducatif, aménagement scolaire, établissement ou service spécialisé...)

FORMULES POSSIBLES

ENGAGEMENT A L'ANNEE (paiement en 10 fois)

Formule 1 : 9H - 17H : 162 EUR/mois

Formule 2 : 8H30-17H OU 9H-17H30 : 180 EUR/mois

Formule 3 : 8H30-17H30 : 202 EUR/mois

Formule 4 : 9H-13H30 OU 12H-17H : 137 EUR/mois

Formule 5 : 9H-12H OU 13H30-17H : 101 EUR/mois

PONCTUELLEMENT sous réserve de place dispsosnible (Paiement à la réservation)

Formule 6 : 9H - 17H : 48 EUR/jour

Formule 7 : 9H-13H30 OU 12H-17H : 41 EUR/jour

Formule 8 : 9H-12H OU 13H30-17H : 30 EUR/jour

Service garderie : 6 EUR par tranche de 1/2 heure
Précisez horaire (matin: 8h30/9h soir 17h/17h30)

Service garderie oui / non
→ horaires

Adhésion à l'association

20 €

TOTAL A REGLER

MERCREDIS SPORT & LOISIRS INCLUSIFS 2026-2027

Les Mercredis Sport & Loisirs d'Ami Tomake accueillent les enfants de 3 à 10 ans dans un environnement chaleureux, sécurisant et bienveillant.

Ouvert aux enfants avec ou sans besoins spécifiques, notre accueil de loisirs propose chaque mercredi des activités sportives, créatives, sensorielles et de découverte adaptées à l'âge et au rythme de chacun.

Notre projet éducatif favorise l'autonomie, la coopération, le respect des différences et le plaisir d'apprendre ensemble.

Les enfants peuvent également bénéficier, lorsque cela est pertinent, de notre espace multisensoriel Snoezelen.

ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

Ami Tomake accueille les enfants présentant des besoins particuliers (TSA, TDAH, troubles des apprentissages, troubles du langage, déficience intellectuelle, etc.).

Afin de préparer au mieux l'accueil de votre enfant, nous vous invitons à nous signaler toute information utile concernant ses besoins, ses habitudes ou les éventuels aménagements nécessaires.

Une rencontre préalable avec la famille pourra être proposée afin de favoriser un accueil adapté et sécurisant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires :

- Journée : 9h00 - 17h00
- Accueil élargi : de 8h30 à 17h30

.

Les familles fournissent :

- Le repas du midi ;
- Le goûter ;
- Une gourde ;
- Un sac à dos que l'enfant peut porter seul.

Merci de prévoir :

- Une tenue confortable adaptée aux activités ;
- Des chaussures fermées adaptées aux activités physiques ;
- Une casquette en période estivale ;
- Un vêtement adapté à la météo ;
- Un change si nécessaire.

Des sorties peuvent être organisées tout au long de l'année dans les parcs, équipements sportifs, espaces naturels ou lieux culturels du territoire. Les déplacements peuvent être effectués à pied ou en transport en commun sous l'encadrement de l'équipe d'animation.

CONDITIONS GENERALES ACCUEIL ACTIVITES ENFANTS

ADHESION

L'adhésion est valable du 1 septembre 2026 au 31 août 2027. Elle est obligatoire pour la participation à toutes les activités organisées par Ami Tomake ou ses partenaires.

PAIEMENT

Les règlements doivent être effectués en début de mois. Pour les inscriptions ponctuelles, le règlement est exigible au moment de la réservation. Tout mois entamé est dû.

ASSURANCE

Je déclare sur l'honneur avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour mon enfant.

AUTORISATIONS

J'autorise le responsable à prendre le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant pendant les activités sous la responsabilité d'Ami Tomake.

En cas d'accident survenu à l'enfant, le responsable prendra toutes les mesures qui s'imposent en pareille circonstance et préviendra les secours et les parents dans les plus brefs délais.

Les normes d'encadrement obligatoires ne permettent pas de détacher du personnel d'animation pour accompagner les enfants blessés sur un établissement hospitalier dès lors que l'un des parents a pu être contacté. Il incombe au(x) parent(s) de se rendre dès lors disponible. Dans le cas contraire, l'enfant sera transporté seul par les pompiers.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ET ANNULATION

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'annulation d'abonnement annuel quelle que soit l'activité choisie, sauf pour cause de longue maladie ou de déménagement, et sur présentation d'un justificatif, tout trimestre entamé étant dû. Dans ce cas-là, un remboursement sera effectué au prorata de l'activité entamée.

Exceptionnellement, l'association pourra proposer un avoir, utilisable avant la fin du mois de juin 2027 sur une autre activité.

CAS D'EXCLUSION DE MEMBRES

Si un enfant présente de manière répétée un comportement inadéquat, envers les animateurs ou les enfants du groupe, et si après explications, discussions avec l'enfant et ses parents, l'attitude de l'enfant ne s'améliore pas, nous procéderons à la résiliation de l'adhésion, comme prévu dans les statuts.

La violence verbale et physique, les comportements dégradants, ainsi que toute forme de mauvais traitement par excès ou par négligence sont interdits.

Les faits de violence sur autrui sont susceptibles d'entraîner des procédures administratives et judiciaires.

Le conseil d'administration, en vertu de l'article 8 de ses statuts, a la faculté de prononcer l'exclusion d'un des membres pour motifs graves.

Si l'intéressé(e) persévère dans une conduite ou des propos inacceptables. Il s'en suivra une interruption du

stage ou de l'activité, sans aucune contrepartie financière ni remboursement.

Un droit de droit de défense est garanti à tout adhérent en cas de mesure disciplinaire. La radiation pour motif grave d'un adhérent par le conseil d'administration ne pourra être prononcée qu'après avoir entendu les explications de l'intéressé, convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

RGPD (PROTECTION DES DONNEES)

Les informations recueillies sont nécessaires à l'inscription et à la gestion des activités. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données en contactant : contact@ami-tomake.fr

AUTORISATION DE SORTIE

Nous, soussignés,

père, mère, représentant légal (rayer la mention inutile)

Et _____
père, mère, représentant légal (rayer la mention inutile)
de l'enfant _____
(nom, prénom)

Autorisons notre enfant à sortir de chez Ami Tomake afin de participer aux activités organisées à l'extérieur de la structure (parcs, équipements sportifs, espaces naturels, sorties culturelles ou de loisirs) et à utiliser les transports en commun lorsque cela est nécessaire

Bon pour autorisation le, _____

Signature des parents

DROIT A L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom,

☐ J'autorise ou ☐ je n'autorise pas l'association à fixer, reproduire, représenter et communiquer les photographies de mon enfant (revues, site internet, publication dans la presse écrite, reprise pour les campagnes institutionnelles de l'association)

Date _____

Signature des Parents